

Délibération n° 1 /2019

Syndicat Mixte « Lozère Numérique »

Le 18/03/2019 à 14 h 30 s'est tenue, dans les locaux du Département de la Lozère, la réunion du Comité Syndical Lozère Numérique, régulièrement convoqué par lettre du 13/03/2019.

Membres en exercice : 152

Participant(e)s à la réunion : 37

Absent(e)s : 115

Pouvoirs : 9

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **10 AVR. 2019**

Étaient présents :

Bureau du courrier

1. Monsieur Gilbert FONTUGNE représentant titulaire de la commune d'Antrenas,
2. Madame Mireille ESPINOSA représentante titulaire de la commune d'Auroux,
3. Monsieur Yvan DALLE représentant suppléant de la commune de Bourg sur Colagne,
4. Monsieur Patrick AGUILHON représentant titulaire de la commune de Brenoux,
5. Monsieur Alain GONY représentant titulaire de la commune de Chastanier,
6. Monsieur Pierre BARGETON représentant titulaire de la commune de Cubières,
7. Monsieur Christian HUGUET représentant titulaire de la commune de Florac Trois Rivières,
8. Monsieur Jean Max ANDRE représentant titulaire de la commune de Gabriac,
9. Monsieur Jean-Luc MICHEL représentant suppléant de la commune Gorges du Tarn Causses,
10. Monsieur Alain RAYNALDI représentant titulaire de la commune de Lachamp – Ribennes,
11. Monsieur Frédéric DUVERT représentant titulaire de la commune de Lanuejols,
12. Monsieur Christian ROUX représentant titulaire de la commune du Collet de Déze,
13. Madame Hilde BOVIJN représentante titulaire de la commune du Pompidou,
14. Monsieur Michel DUPUY représentant titulaire de la commune des Salelles,
15. Monsieur Marcel MERLE représentant titulaire de la commune de Marvejols,
16. Monsieur Jacques TARDIEU représentant suppléant de la commune de Monts de Randon,
17. Monsieur Jean Marie BOISSET représentant suppléant de la commune de Mont Lozère et Goulet,
18. Madame Sandrine LAGLOIRE représentante titulaire de la commune de Monrodat,
19. Monsieur Jean-Louis BRUN représentant titulaire de la commune de Naussac Fontanes,
20. Monsieur Michel GUIRAL représentant titulaire de la commune de Peyre en Aubrac,
21. Monsieur Guy CHARDES représentant titulaire de la commune de Prévenchères,
22. Monsieur Alain FARGES représentant titulaire de la commune de Rimeize,
23. Monsieur Pierre MALLET représentant titulaire de la commune de Rocles,
24. Monsieur Jean BOUTELLIER représentant titulaire de la commune de Rousses,
25. Monsieur Désiré ROPPERS représentant titulaire de la commune de Saint Baauzilen,
26. Madame Marie-Thérèse MONTY représentante titulaire de la commune de Saint Frézal d'Albuges,
27. Monsieur André DELEUZE représentant titulaire de la commune de Saint Julien des Points,
28. Monsieur Jean Paul ITIER représentant titulaire de la commune de Saint Léger de Peyre,
29. Monsieur Ludovic JAFFUEL représentant titulaire de la commune de Saint Léger du Malzieu,
30. Monsieur Richard BOUAT représentant suppléant de la commune de Saint Martin de Lansuscle,

31. Monsieur Joël ROUQUET représentant titulaire de la commune de Saint Pierre le Vieux,
32. Monsieur Claude MEJEAN représentant titulaire de la commune de Sainte Héléne,
33. Monsieur Bruno BORANGA représentant titulaire de la commune de Villefort,
34. Madame Sophie PANTEL représentante titulaire du Département de la Lozère,
35. Monsieur Henri BOYER représentant titulaire du Département de la Lozère,
36. Monsieur Bernard PALPACUER représentant suppléant du Département de la Lozère,
37. Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,

Pouvoirs :

1. Madame Odile CHARMAILLAC représentante titulaire de la commune de Noalhac ayant donné pouvoir à Madame Sophie PANTEL représentante titulaire du Département de la Lozère,
2. Monsieur Gérard CROUZAT représentant titulaire de la commune de Sainte Etienne Vallée Française ayant donné pouvoir à Monsieur Henri BOYER représentant titulaire du Département de la Lozère,
3. Monsieur Michel REYDON représentant titulaire de la commune de Vialas ayant donné pouvoir à Monsieur Henri BOYER représentant titulaire du Département de la Lozère,
4. Monsieur René TARDIEU représentant titulaire de la commune des Bessons ayant donné pouvoir à Monsieur Henri BOYER représentant titulaire du Département de la Lozère,
5. Monsieur Pierre FRESQUET représentant titulaire de la commune de Moissac Vallée Française ayant donné pouvoir à Monsieur Jean Max ANDRE représentant titulaire de la commune Gabriac,
6. Monsieur Christian PASCON représentant titulaire de la commune de Sainte Etienne Vallée Française ayant donné pouvoir à Monsieur Henri BOYER représentant titulaire du Département de la Lozère,
7. Madame Claudie MICHEL représentante titulaire de la commune de Saint André de Capcèze ayant donné pouvoir à Monsieur Bruno BORANGA représentante titulaire de Villefort,
8. Monsieur Gérard ODOUL représentant titulaire de la commune de Chauchailles ayant donné pouvoir à Madame Sophie PANTEL représentante titulaire du Département de la Lozère,
9. Monsieur François BICHON représentant titulaire de la commune de Fournels ayant donné pouvoir à Madame Sophie PANTEL représentante titulaire du Département de la Lozère,

OBJET : Approbation du compte rendu de la réunion du Comité syndical du 23 novembre 2018

Madame la Présidente présente le compte rendu du Comité syndical du Syndicat Mixte Lozère Numérique qui s'est tenu le 23 novembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, approuve à 245 voix pour, 2 abstentions et zéro voix contre, le compte rendu du Comité syndical du Syndicat Mixte Lozère Numérique qui s'est tenu le 23 novembre 2018 joint en annexe.

La Présidente du Syndicat Mixte,
Sophie PANTEL



SYNDICAT MIXTE LOZERE NUMERIQUE
Compte rendu du Comité syndical du 23 novembre 2018

Le 23/11/2018 à 14 h 30 s'est tenue, dans les locaux du Département de la Lozère, la réunion du Comité Syndical Lozère Numérique, régulièrement convoqué par lettre du 16/11/2018.

Membres en exercice : 146
Absents : 103

Participants à la réunion : 43
Pouvoirs : 6

Étaient présents :

1. Monsieur Michel ROUZAIRE représentant titulaire de la commune d'Albaret le Comtal,
2. Monsieur Gilbert COMMANDRE représentant titulaire de la commune d'Altier,
3. Monsieur Gilbert FONTUGNE représentant titulaire de la commune d'Antrenas,
4. Madame Mireille ESPINOSA représentante titulaire de la commune d'Auroux,
5. Monsieur Philippe MARTIN représentant titulaire de la commune de Balsièges,
6. Monsieur Michel CUARTERO représentant suppléant de la commune de Banassac-Canilhac,
7. Monsieur Francis BERGOGNE représentant titulaire de la commune de Barjac,
8. Monsieur Jérôme GALTIER représentant titulaire de la commune Bassurels,
9. Monsieur Bernard CREISSENT représentant titulaire de la commune de Bédouès Cocurès,
10. Monsieur Lionnel BOUNIOL représentant titulaire de la commune de Bourg sur Colagne,
11. Monsieur Alain GONY représentant titulaire de la commune de Chastanier,
12. Monsieur Gérard ROUSSET représentant titulaire de la commune de Chaulhac,
13. Monsieur Philippe PIN représentant titulaire de la commune de Cheylard l'évêque,
14. Monsieur Pierre BARGETON représentant titulaire de la commune de Cubières,
15. Monsieur Christian HUGUET représentant titulaire de la commune de Florac Trois Rivières,
16. Monsieur François BICHON représentant titulaire de la commune de Fournels,
17. Monsieur Jean-Luc MICHEL représentant titulaire de la commune Gorges du Tarn Causses,
18. Monsieur Jean-François COLLANGE représentant titulaire de la commune Langogne,
19. Monsieur Laurent CADEAC représentant suppléant de la commune de Lanuejols,
20. Monsieur Michel DUPUY représentant titulaire de la commune des Salelles,
21. Monsieur Marcel MERLE représentant titulaire de la commune de Marvejols,
22. Monsieur Rémy ANDRE représentant suppléant de la commune de Monrodat,
23. Monsieur Jean-Louis BRUN représentant titulaire de la commune de Naussac Fontanes,
24. Monsieur Alain GUENNOU représentant titulaire de la commune de Paulhac en Margeride,
25. Monsieur Guy CHARDES représentant titulaire de la commune de Prévencières,
26. Monsieur Alain FARGES représentant titulaire de la commune de Rimeize,
27. Monsieur Jean BOUTELLIER représentant titulaire de la commune de Rousses,
28. Madame Marie-Thérèse MONTY représentante titulaire de la commune de Saint Frézal d'Albuges,
29. Madame Corinne VANGENDT représentante titulaire de la commune de Saint Germain du Teil,
30. Monsieur Thierry CONSTANT représentant titulaire de la commune de Saint Laurent de Muret,
31. Monsieur Ludovic JAFFUEL représentant titulaire de la commune de Saint Léger du Malzieu,
32. Monsieur Richard BOUAT représentant suppléant de la commune de Saint Martin de Lansuscle,

33. Monsieur Michel BONNET représentant titulaire de la commune de Saint michel de Déze,
34. Monsieur Joël ROUQUET représentant titulaire de la commune de Saint Pierre le Vieux,
35. Monsieur Christian LEMOINE représentant titulaire de la commune de Saint Symphorien,
36. Monsieur Claude MEJEAN représentant titulaire de la commune de Sainte Héléne,
37. Madame Séverine CORNUT représentante titulaire de la commune de Serverette,
38. monsieur Alain VENTURA représentant suppléant de la commune de Ventalon en Cévennes,
39. Monsieur Michel REYDON représentant titulaire de la commune de Vialas
40. Madame Sophie PANTEL représentante titulaire du Département de la Lozère,
41. Monsieur Henri BOYER représentant titulaire du Département de la Lozère,
42. Monsieur Denis BERTRAND représentant suppléant du Département de la Lozère,
43. Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,

Pouvoirs :

1. Monsieur Gérard ODOUL représentant titulaire de la commune de Chauchailles ayant donné pouvoir à Madame Sophie PANTEL représentante titulaire du Département de la Lozère,
2. Monsieur Gérard CROUZAT représentant titulaire de la commune de Sainte Etienne Vallée Française ayant donné pouvoir à Monsieur Henri BOYER représentant titulaire du Département de la Lozère,
3. Monsieur Alexis BONNAL représentant titulaire de la commune d'Estables ayant donné pouvoir à Monsieur Henri BOYER représentant titulaire du Département de la Lozère,
4. Monsieur Michel THEROND représentant titulaire de la commune d'Albaret Sainte Marie ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,
5. Monsieur Jean-Louis SOULIER représentant de la commune de Saint Bonnet Laval ayant donné pouvoir à Monsieur Henri BOYER représentant titulaire du Département de la Lozère,
6. Monsieur Jérôme SAINT LEGER représentant de la commune de Grandrieu ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis BRUN représentant titulaire de la commune de Naussac-Fontanes,

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

1. **Adhésion de nouvelles communes au Syndicat Mixte « Lozère Numérique ».**
2. **Modifications Statutaires**
3. **Modifications du règlement intérieur**
4. **Décision Modificatrice 1**
5. **Orientations Budgétaires**

Point 1 Adhésion de nouvelles communes au Syndicat Mixte « Lozère Numérique ».

Madame la présidente, indique que conformément à l'article 12 des statuts du Syndicat Mixte Lozère Numérique qui stipule :

*« Le Syndicat Mixte ne pourra être élargi à d'autres communes que durant l'année 2018.
L'adhésion des nouveaux membres est décidée par une délibération du Comité Syndical prise à la majorité simple des membres du Conseil Syndical.*

Toute collectivité territoriale, EPCI et autres organismes publics visés à l'article L. 5721-2 du Code général des collectivités territoriales peut adhérer au Syndicat Mixte selon les cas envisagés par la loi et dans le respect des présents statuts.

Toutes les communes de Lozère hors communes en zone AMII peuvent demander à rejoindre le

Syndicat Mixte dans la mesure où le projet a vocation à desservir l'ensemble du Département. »,

de nouvelles communes ont fait part de leur souhait d'intégrer le Syndicat Mixte Lozère Numérique.

Les 10 communes ayant demandé leur adhésion au Syndicat Mixte « Lozère Numérique » par délibération sont les suivantes :

Commune	Date de la délibération
Fontans	26/10/2018
Les Bondons	12/09/2018
Saint Léger de Peyre	16/09/2018
Gatuzières	12/09/2018
Marchastel	17/09/2018
Saint Paul le Froid	13/09/2018
La Bastide Puy Laurent	25/09/2018
Pourcharesses	05/09/2018
Saint Pierre de Nogaret	02/10/2018
Saint Flour de Mercoire	14/09/2018

Après en avoir délibéré, le Comité syndical ;

– approuve à l'unanimité, l'adhésion au Syndicat Mixte Lozère Numérique, des 10 communes citées ci-dessus, ainsi le Syndicat Mixte « Lozère Numérique » serait composé de 151 communes, 1 communauté de communes et 1 Département.

Point 2 Modifications statutaires.

Madame la Présidente indique que, au vu de l'acceptation des demandes d'adhésion de 10 communes, les statuts doivent être modifiés en conséquence, et notamment leur annexe 1 « Liste des Adhérents au Syndicat ».

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, approuve à l'unanimité, les nouveaux statuts présentés en annexe.

Point 3 Modifications règlement intérieur.

Madame la Présidente indique que, au vu de l'acceptation des demandes d'adhésion de 10 communes, le règlement intérieur doit être modifié en conséquence, et notamment son annexe 1 « Répartition des sièges et des voix ».

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, approuve à l'unanimité, le nouveau règlement intérieur présenté en annexe.

Point 4 Décision Modificatrice 1

Madame la Présidente expose au comité syndical que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Investissement		Recettes	Dépenses
1313-111 Subv. transf. Départements		-380 000.00	0.00
13141-111 Subv. transf. Communes membres du GFP		-380 000.00	0.00
1641-111 Emprunts en euros		760 000.00	0.00
TOTAL INVESTISSEMENT		0.00	0.00

Après en avoir délibéré le comité syndical approuve à l'unanimité la décision modificative n°1.

Point 5 Orientations Budgétaires

Madame la Présidente présente le projet de budget 2019 du Syndicat Mixte Lozère Numérique tel que décrit ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		002 Résultat de fonctionnement reporté	100 000,00 €
Chapitre 011		Chapitre 74	
6064 Fournitures administratives	5 000,00 €	74741 Participation Communes 30 % (1,20 €/habitant soit 0,2€ part fixe et 1€ part variable, 63 491 habitants)	76 189,20 €
611 Prestation de service (Mission de contrôle)	158 736,18 €		
6168 Assurances	10 000,00 €	7473 Participation Département 70 %	177 774,80 €
62878 Remboursements Frais autres organismes (Remboursement locations immobilières, mobilières, personnel)	127 009,00 €	7478 Participations autres organismes (reversement frais de mission de contrôle)	16 100,00 €
Chapitre 66			
66111 Intérêts Bancaires	60 000,00 €		
Chapitre 042		Chapitre 042	
6811 Dotations aux amortissements	149 317,82 €	777 Quote-part subvention investissement transférable compte de résultat	139 999,00 €
	510 063,00 €		510 063,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Chapitre 20		Chapitre 13	
		1313 Subventions Département (38 € x 17 000 prises environ)	620 000,00 €
		13141 Subventions Communes (38 € x 17 000 prises environ)	620 000,00 €
2041513 Subventions délégataire	4 741 456,82 €	Chapitre 16	
		1641 Emprunts en euros	3 492 138,00 €
Chapitre 040		Chapitre 040	
139 Subventions transférables compte de résultat	139 999,00 €	28 Amortissements	149 317,82 €
	4 881 455,82 €		4 881 455,82 €

Après la présentation des orientations budgétaires 2019,

Le Comité syndical prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires.


Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **10 AVR. 2019**

Bureau du courrier

La séance a été levée à 16h30.

La Présidente du Syndicat Mixte
Lozère Numérique


Sophie PANTEL

